

Objectifs pédagogiques

La responsabilité civile de l'expert-comptable trouve son fondement dans de nombreuses sources (Code Civil, Ordonnance du 19/09/1945, Lettres de missions, ...).

L'expert-comptable doit donc justifier d'une couverture en RCP (Responsabilité Civile Professionnelle). Face à une recrudescence du nombre de dossiers de mise en cause de l'expert-comptable pour défaut de conseils, cette présentation consiste à bien comprendre les missions et obligations de l'expert-comptable pour ainsi identifier l'origine de ces mises en cause en vue de les éviter.

Durée de la formation : 2 heures

Déroulé pédagogique

> Les Missions Sociales de l'expert-comptable

- Évolutions
- Missions actuelles
- Obligations : devoir de conseil, devoir d'information et devoir de mise en garde

> Constats

- Point sur les sinistres des experts-comptables relatifs au droit social
- Exemples : quelques cas de jurisprudence

> Zoom sur les missions sociales, justification des mises en cause et points de vigilance

> **Les sources d'obligation du chef d'entreprise** : les obligations de l'employeur et celles de l'assureur

> Conclusion

Nécessité de connaître l'origine de ces obligations, les obligations de l'employeur, et le rôle de l'assureur, les enjeux d'une lettre de mission sur la protection sociale complémentaire et l'intérêt du partenariat avec Gan Assurances